

CLUB PLUI
GRAND AMIÉNOIS-PICARDIE

Péronne / 30.01.2018

le plan de paysage
**UNE DÉMARCHE COLLECTIVE AU
SERVICE DU CADRE DE VIE DE
NOS TERRITOIRES**

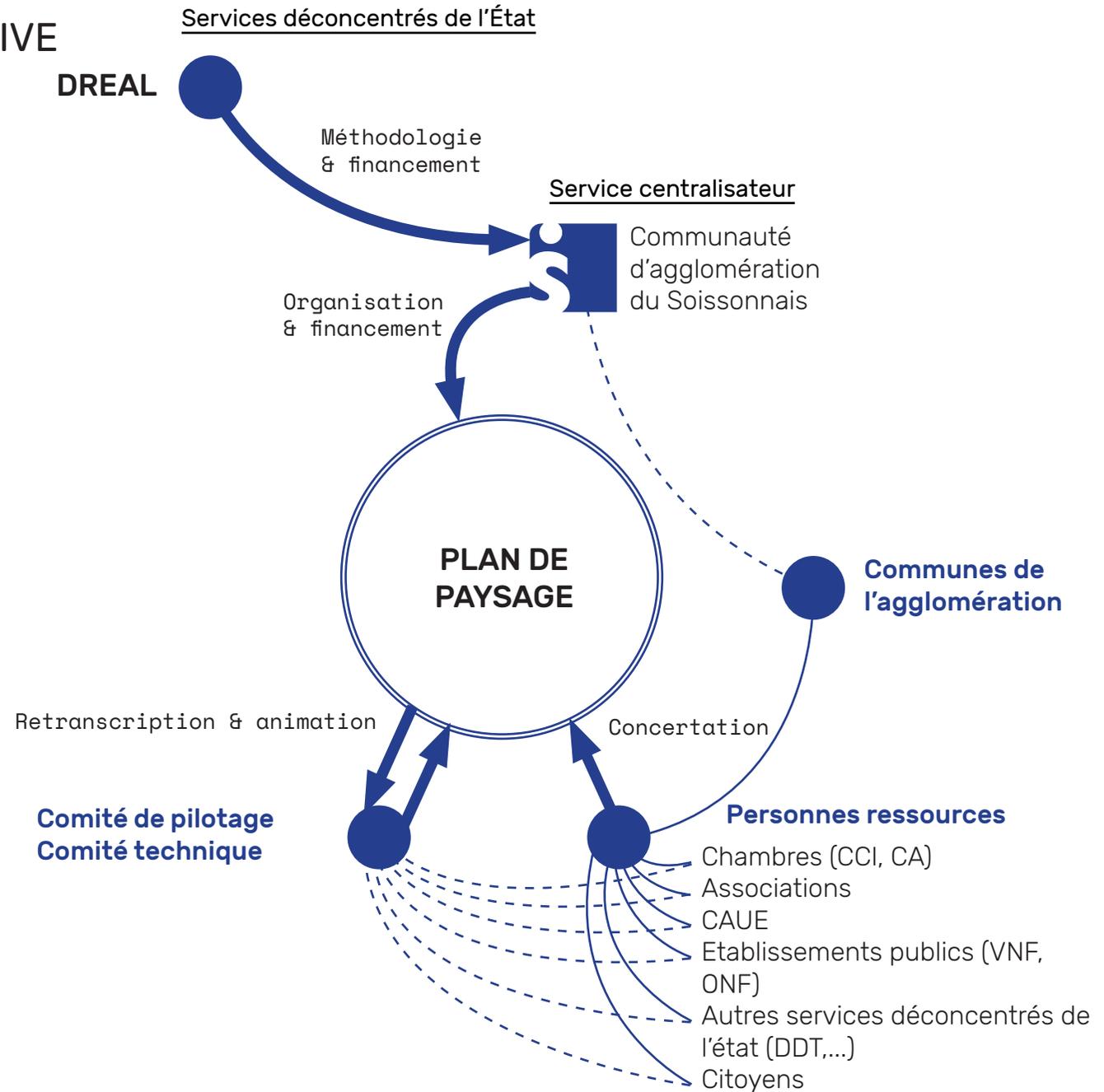
[retour sur l'expérience en cours de la
communauté d'agglomération du Soissonnais]

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU
SOISSONNAIS**

**COULON-LEBLANC & ASSOCIÉS
L'ATELIER DE L'OURS
CPIE DE L' AISNE**

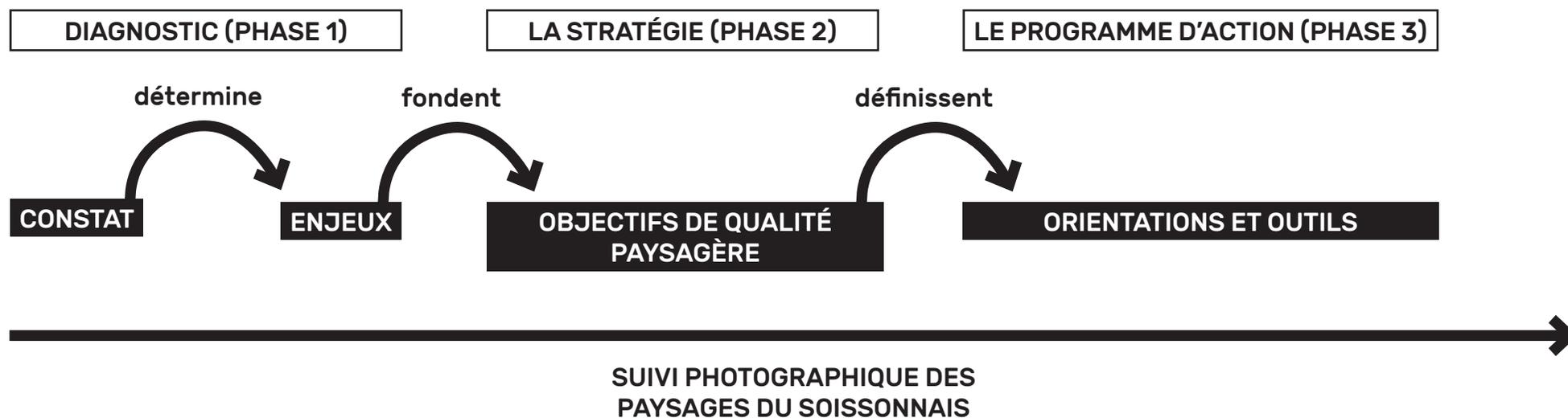
LE PLAN DE PAYSAGE

UNE DÉMARCHE COLLECTIVE



LE PLAN DE PAYSAGE

LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE



SUIVI PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DU SOISSONNAIS

*Un cadre d'évaluation
complémentaire au
plan de paysage*

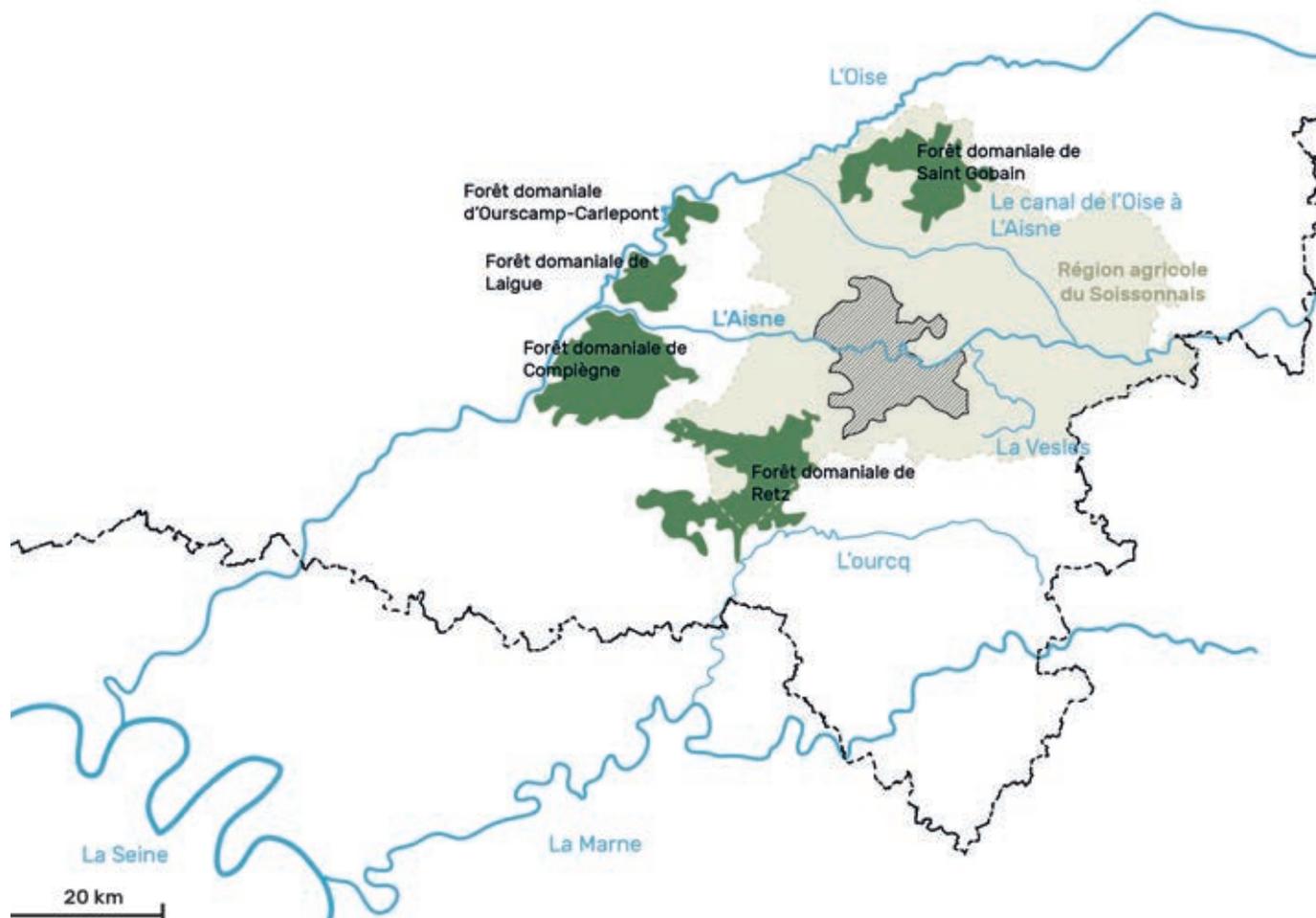


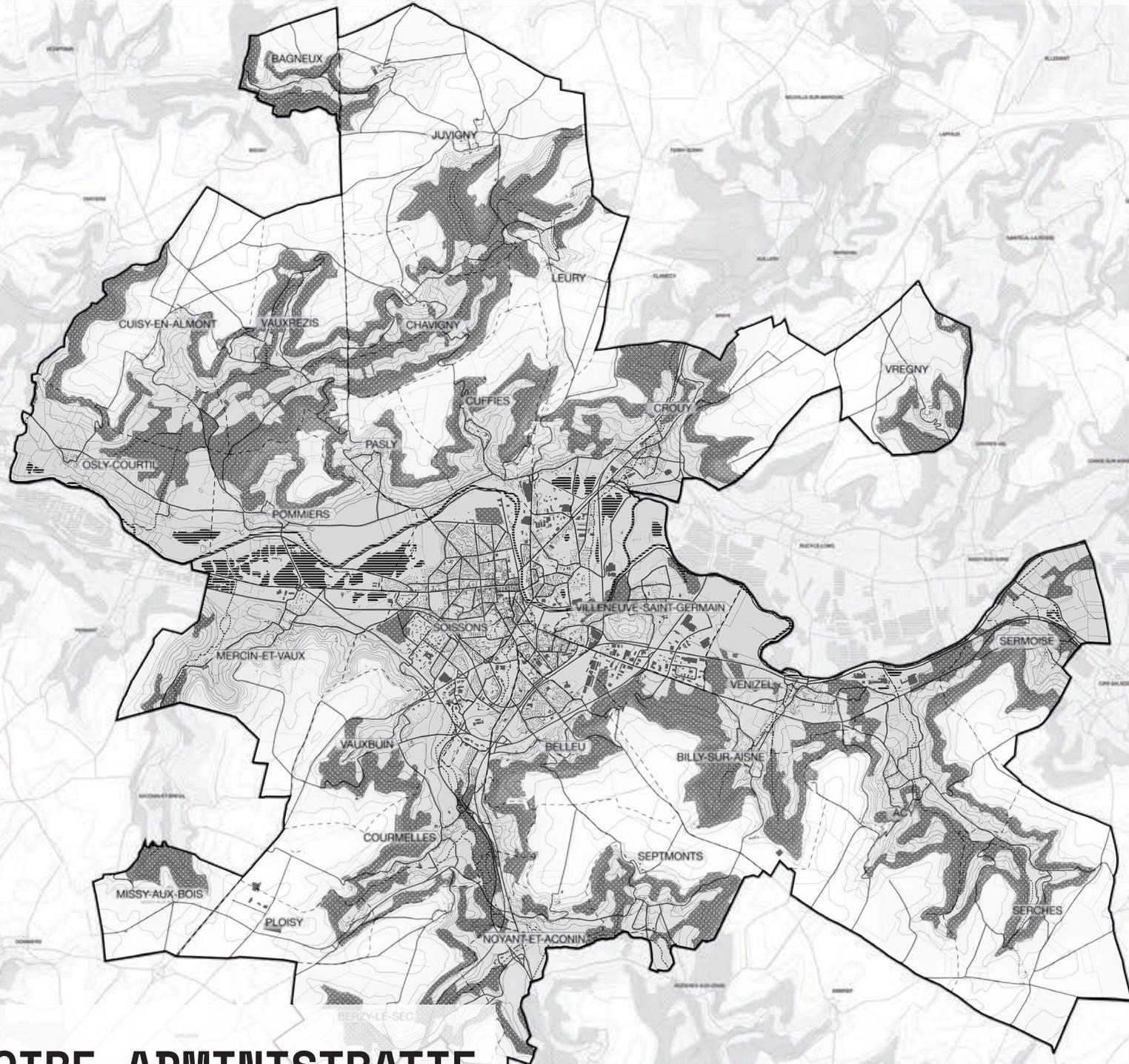
LE PLAN DE PAYSAGE

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

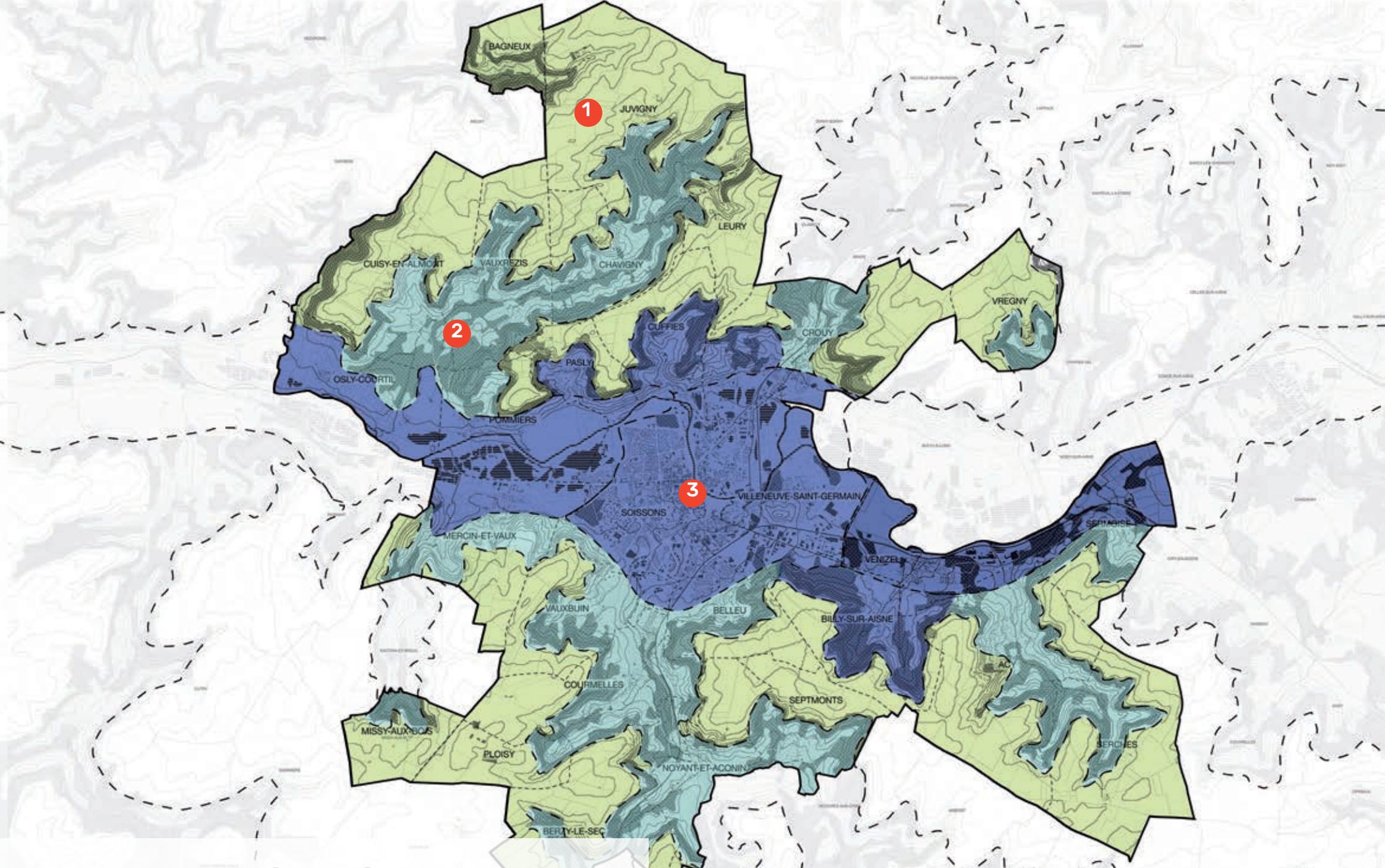


La communauté d'agglomération du Soissonnais :
51 780 habitants
180 km²





LE TERRITOIRE ADMINISTRATIF



LES ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES





**LES PLATEAUX
CULTIVÉS**



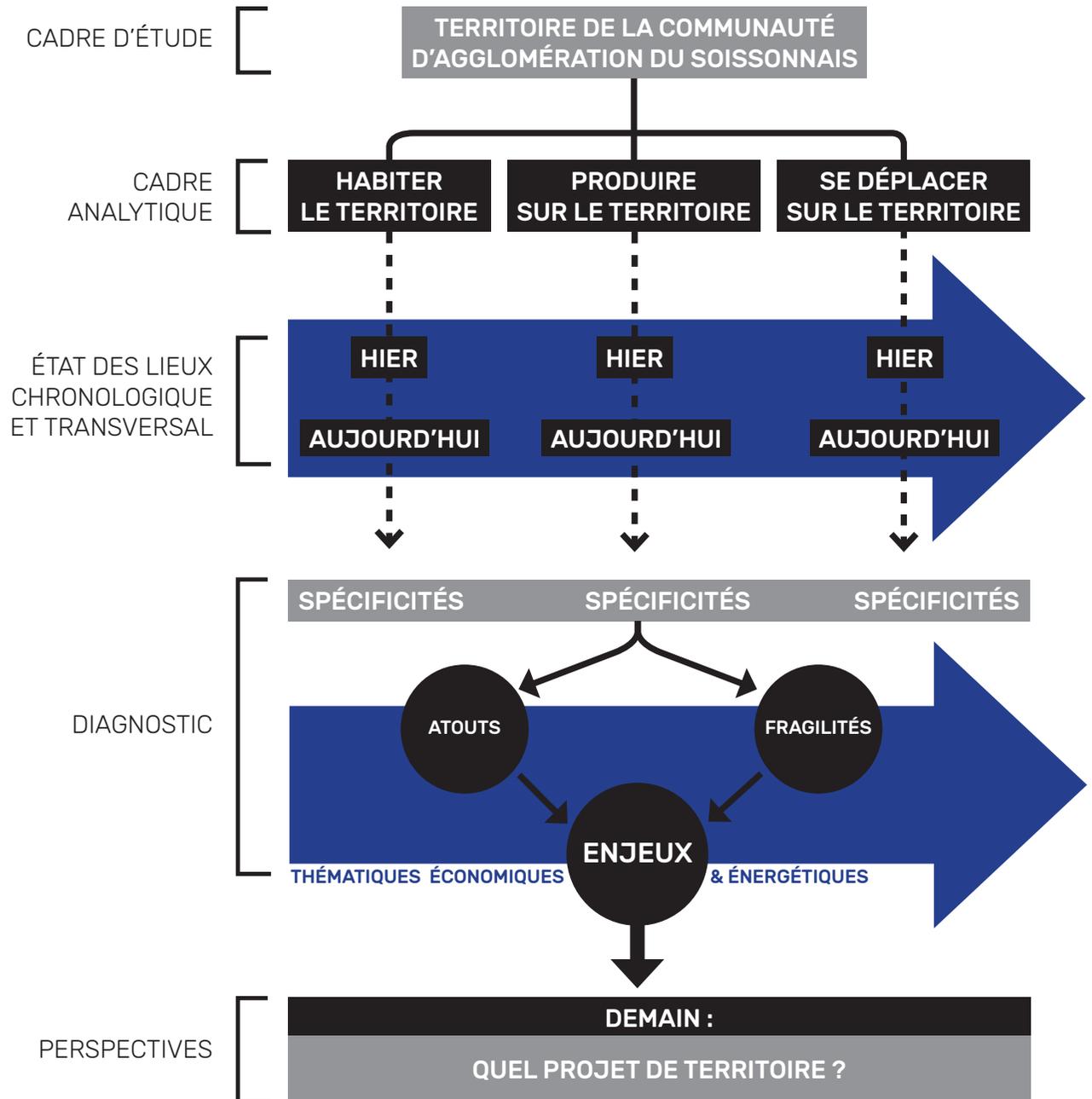
**LES VALLONS
SECONDAIRES**



**LA VALLÉE
DE L' AISNE**

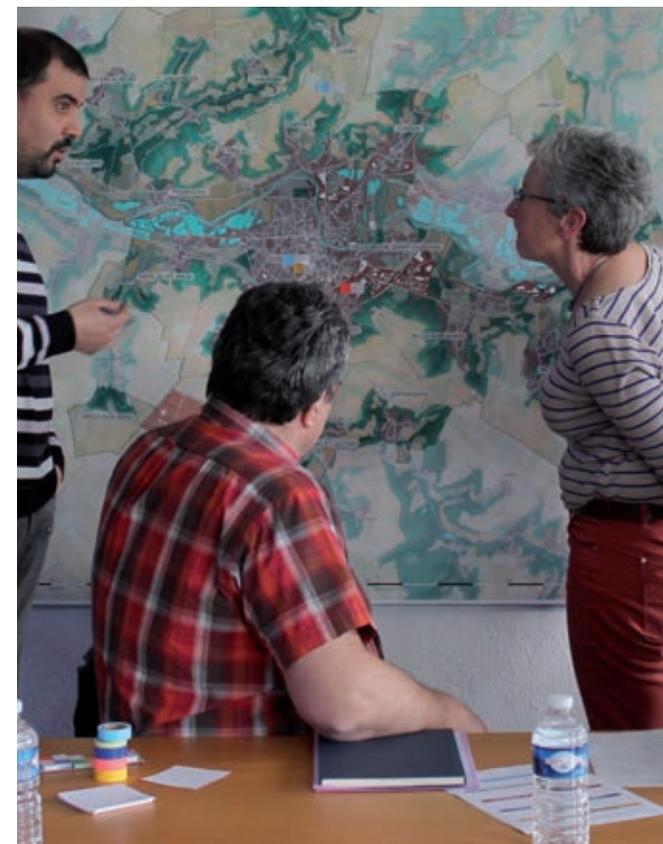
LE PLAN DE PAYSAGE

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE



LE PLAN DE PAYSAGE

DÉMARCHE ADOPTÉE POUR UN PROJET CO-CONSTRUIT



Acteurs ressources :

CCI de l'Aisne, Chambre d'Agriculture de l'Aisne, agriculteurs, Syndicat forestier, DDT 02, Dreal Hauts-de-France, CAUE de l'Aisne, Communauté d'agglomération...

Élus locaux dans un second temps



HABITER LE TERRITOIRE

*Les villages
belvédères*

**LES SPÉCIFICITÉS
LIÉES AUX MANIÈRES
D'HABITER LE
TERRITOIRE**



PRODUIRE SUR LE TERRITOIRE

*Une immensité
agricole animée*



**LES SPÉCIFICITÉS
LIÉES AUX MANIÈRES
DE PRODUIRE SUR
LE TERRITOIRE**



SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE



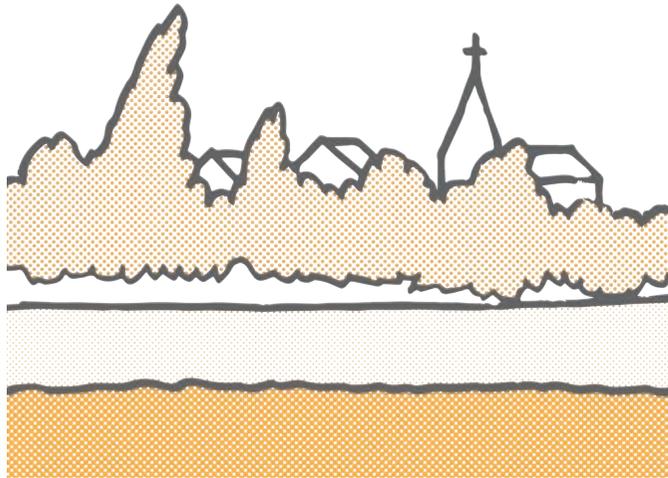
*La patrimoine des ouvrages
d'art liés aux déplacements
de traversées*

**LES SPÉCIFICITÉS
LIÉES AUX MANIÈRES
DE SE DÉPLACER
SUR LE TERRITOIRE**

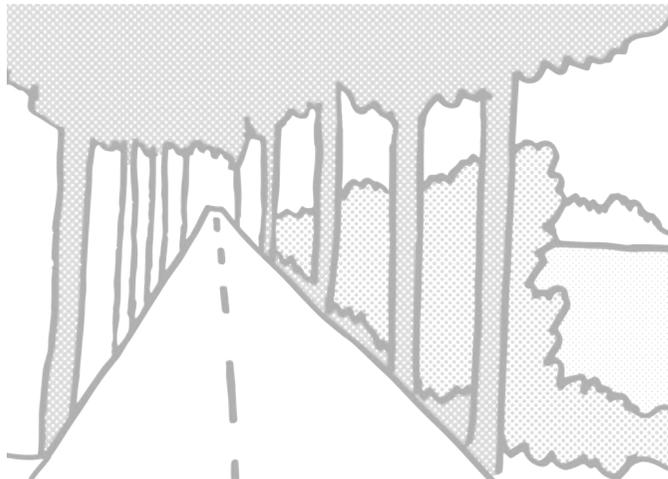


SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
LES FRAGILITÉS & LES ATOUTS

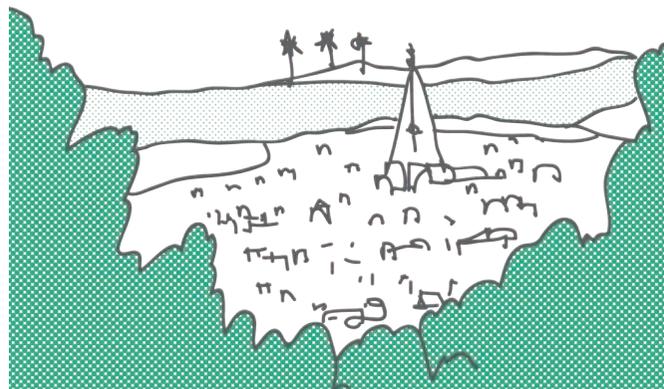
LES FRAGILITÉS DU TERRITOIRE



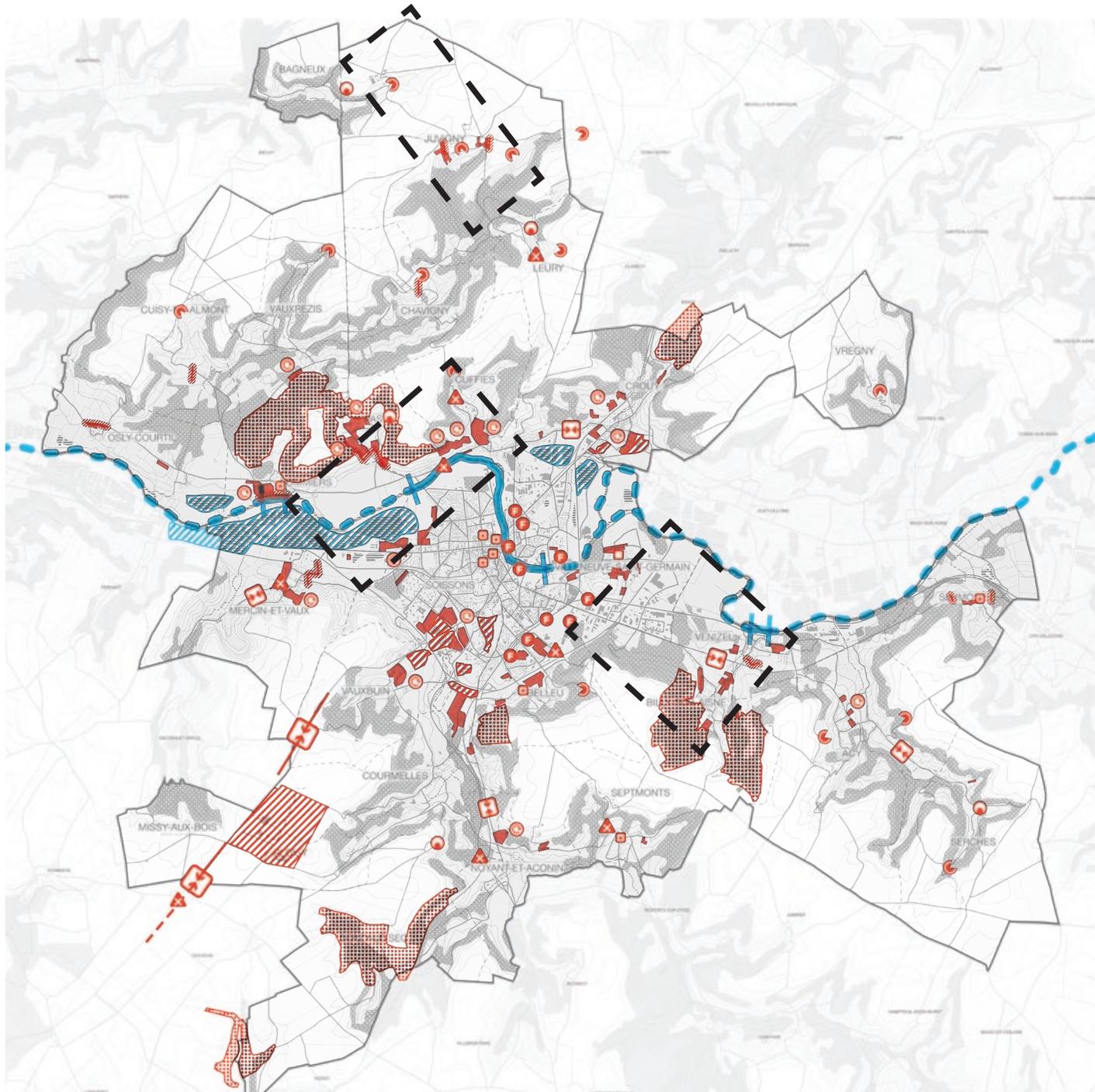
*Une approche de
l'Aisne difficile*



LES ATOUTS DU TERRITOIRE



*Les perceptions
lointaines sur le val
de l'Aisne*



CARTE DE SYNTHÈSE

Les fragilités du territoire

UNE APPROCHE DE L'AISNE DIFFICILE

- Berges de l'Aisne accessibles
- Berges de l'Aisne inaccessibles

UN URBANISME DIFFUS

- Urbanisation diffuse
- Source : observations sur site et photo-interprétation

DES VALLÉES SECONDAIRES EN DÉPRISE

- Des milieux écologiquement riches menacés par le reboisement des coteaux, essentiellement des pelouses calcicoles (ZNIEFF de type 1 du territoire)
- Des points de vue lointains sur les vallées depuis les plateaux menacés par le reboisement des coteaux

DES GRÉVIÈRES DISSIMULÉES

- Grévières du territoire peu visibles et accessibles

DES FRICHES INEXPLOITÉES

- Friches d'activités, polluées ou non
- Source : SCoT, 2012

UNE BANALISATION DE L'APPROCHE DE SOISSONS

- Zone commerciale incontournable en entrée d'agglomération

UNE DISPARITION DES COUPURES URBAINES

- Coupures urbaines menacées par l'étalement urbain, notamment au vu des préconisations du SCoT (2012)

LA DOMINANTE AUTOMOBILE

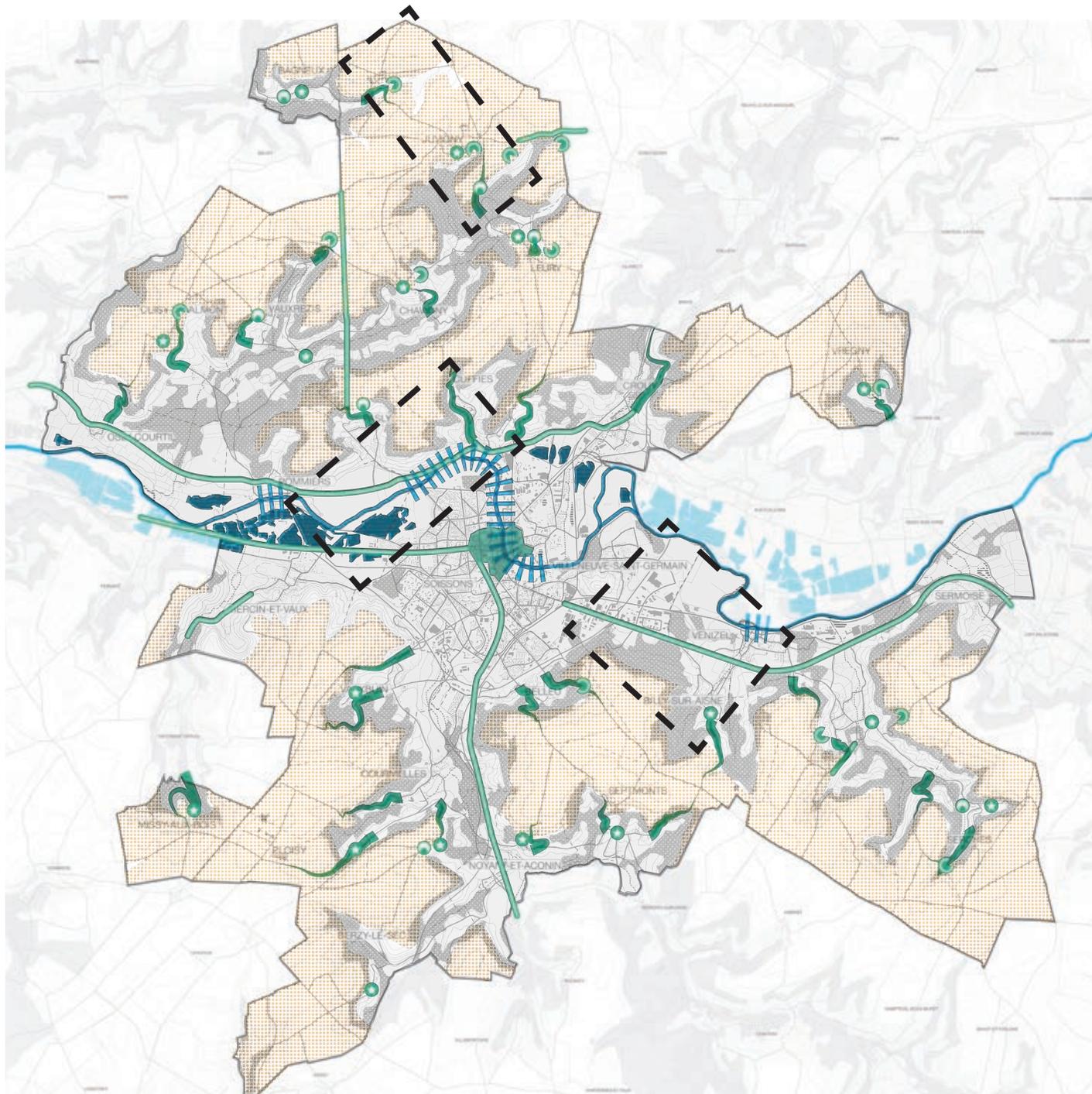
- Zone de stationnement conséquente en vis-à-vis d'un monument historique

L'ABANDON DU PATRIMOINE SOUTERRAIN

- Patrimoine troglodytique (galeries souterraines et habitations) menacé par la ruine
- Source : repérages de terrain, non exhaustif

DES DÉPLACEMENTS AGRICOLES COMPLEXIFIÉS

- Circulation agricole difficile ou impossible
- Source : repérages lors de la concertation agriculteurs



CARTE DE SYNTHÈSE

Les atouts du territoire

LES IMMENSES HORIZONS CULTIVÉS DES PLATEAUX

 Grandes étendues agricoles des plateaux

LA RICHESSE URBAINE DE LA VILLE DE SOISSONS

 Cœur historique de Soissons présentant une diversité et une richesse architecturale remarquables

PATRIMOINE ARCHITECTURAL DES BOURGS RURAUX

 Bourgs périphériques de Soissons au patrimoine architectural remarquable

LA CULTURE SOUTERRAINE DU SOISSONNAIS

 Présente d'entrées de grottes, d'architectures troglodytiques remarquables parfois encore usitées
Source : repérages sur site, non exhaustif

LES GRÉVIÈRES DE LA VALLÉE DE L'AIISNE

 Grévières de l'Aisne

LE LINÉAIRE ACCESSIBLE DES BERGES DE L'AIISNE

 Berges de l'Aisne favorisant la proximité avec la rivière

LA DIVERSITÉ DES COTEAUX

 Coteaux de la vallée de l'Aisne et de ses affluents présentant encore une diversité de faciès (boisements, pelouses calcicoles, pâtures occasionnelles...)

LES ANTICHAMBRES DE LA VALLÉE DE L'AIISNE

 L'intimité des vallées secondaires depuis le val de l'Aisne

ROUTES ET CHEMINS ANCRÉS DANS LA TOPOGRAPHIE

 Routes ou chemins historiques et/ou présentant une relation à la **24**

[SITES TÉMOINS]

TROIS SITUATIONS TYPES POUR FORMULER LES ENJEUX DU SOISSONNAIS

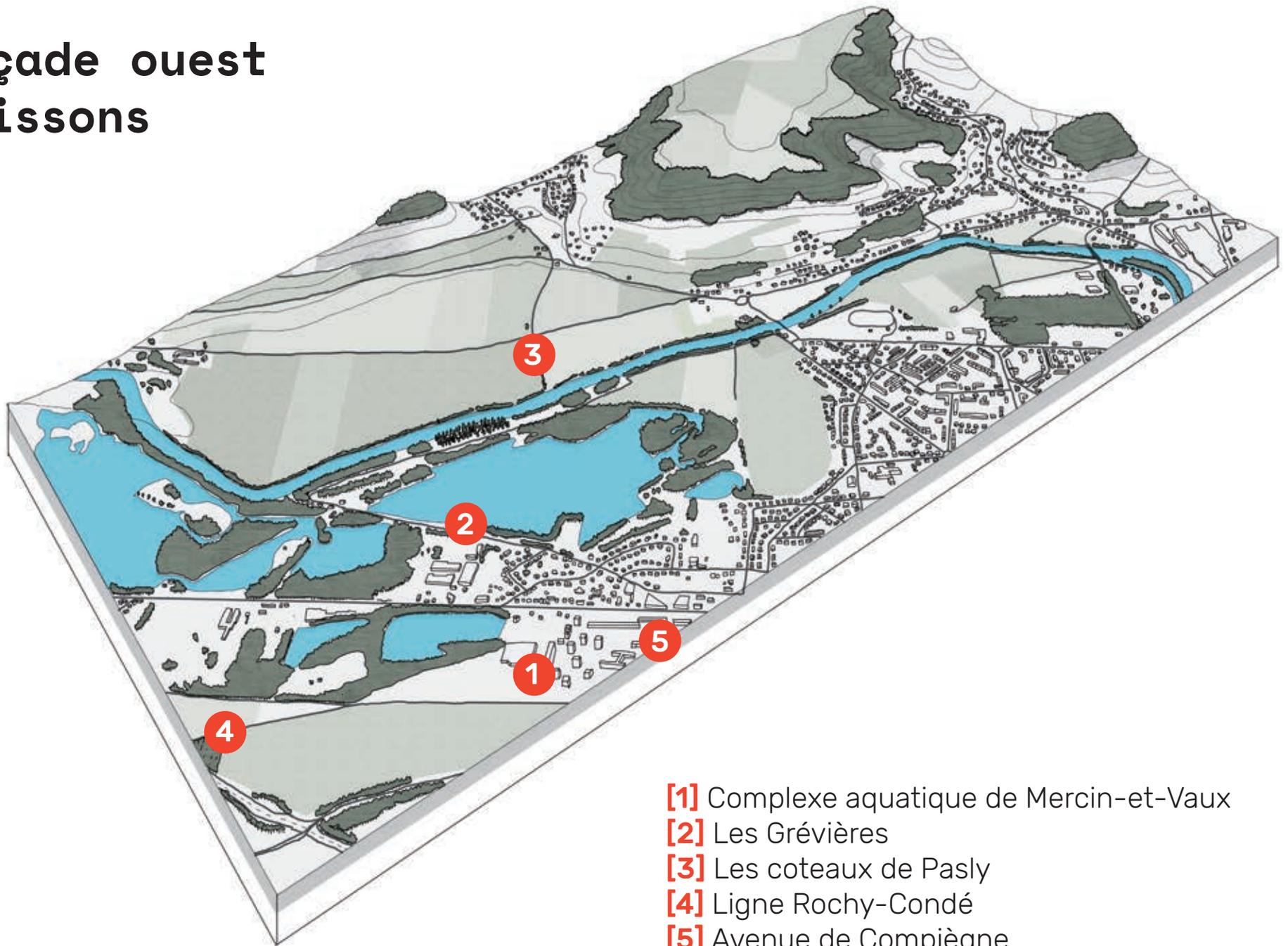
LE PLATEAU DE JUVIGNY

L'ALCÔVE DE BILLY-SUR-AISNE ET L'ENTRÉE EST DE SOISSONS

LA FAÇADE OUEST DE SOISSONS

[SITE 1]

La façade ouest de Soissons



- [1]** Complexe aquatique de Mercin-et-Vaux
- [2]** Les Grévières
- [3]** Les coteaux de Pasly
- [4]** Ligne Rochy-Condé
- [5]** Avenue de Compiègne

UNE CLASSIFICATION EN TROIS NIVEAUX D'APRÈS LES DÉFINITIONS ET PRÉCONISATIONS DE LA CONVENTION EUROPÉENNE

La **protection des paysages** comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine

UNE CLASSIFICATION EN TROIS NIVEAUX D'APRÈS LES DÉFINITIONS ET PRÉCONISATIONS DE LA CONVENTION EUROPÉENNE

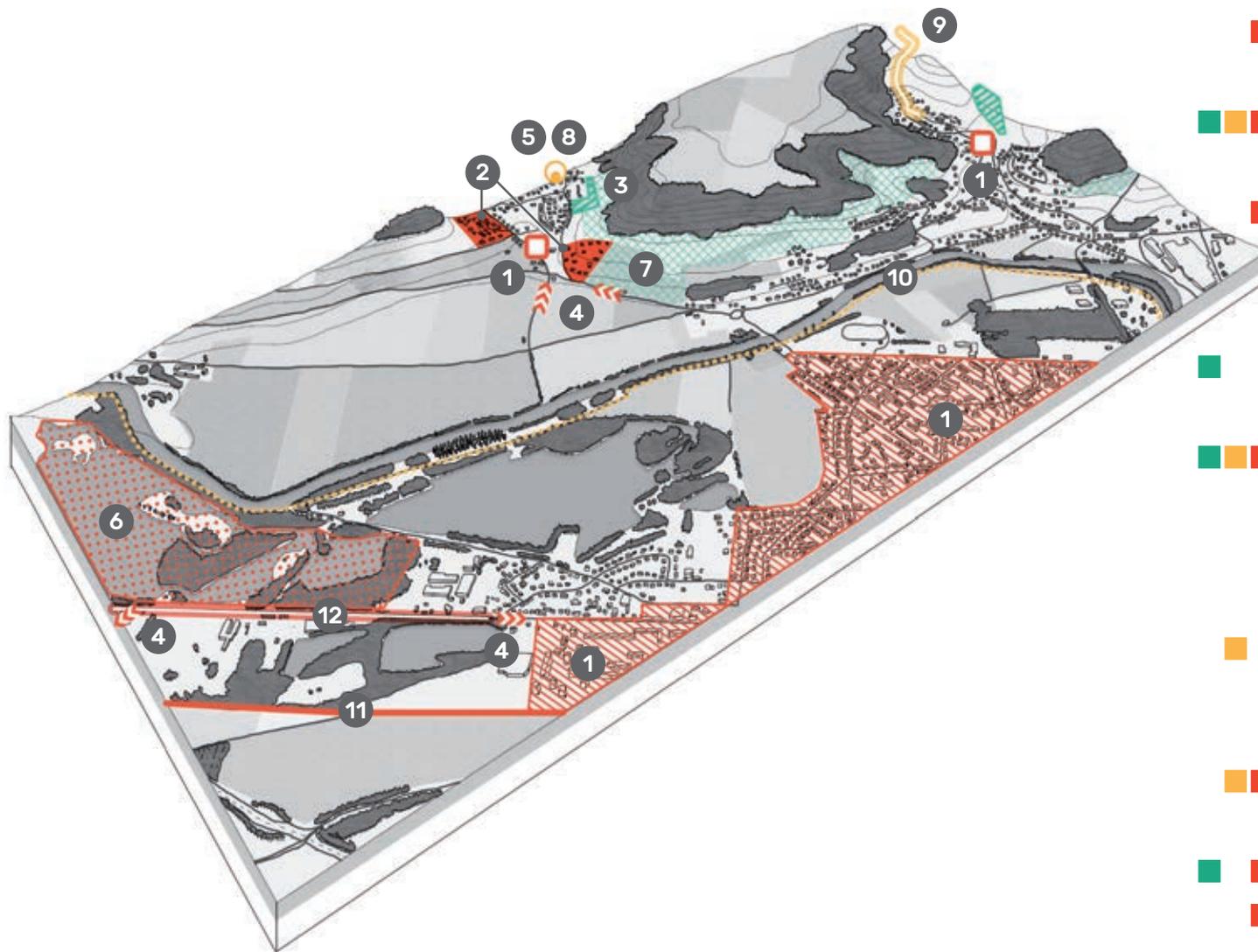
La **gestion des paysages** comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.

UNE CLASSIFICATION EN TROIS NIVEAUX D'APRÈS LES DÉFINITIONS ET PRÉCONISATIONS DE LA CONVENTION EUROPÉENNE

L'aménagement des paysages comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

[SITE 1]

La façade ouest de Soissons



HABITER

- [1] Requalification des espaces publics
- [2] Étalement urbain de Pasly sur le piémont
- [3] Extension urbaine prévue au SCoT menaçant des espaces agricoles (Cuffies et Pasly)
- [4] Les entrées de ville de Mercin-et-Vaux, Pasly et Soissons
- ■ [5] Les sites troglodytiques du chemin de la Montagne à Pasly
- [6] Les grévières

PRODUIRE

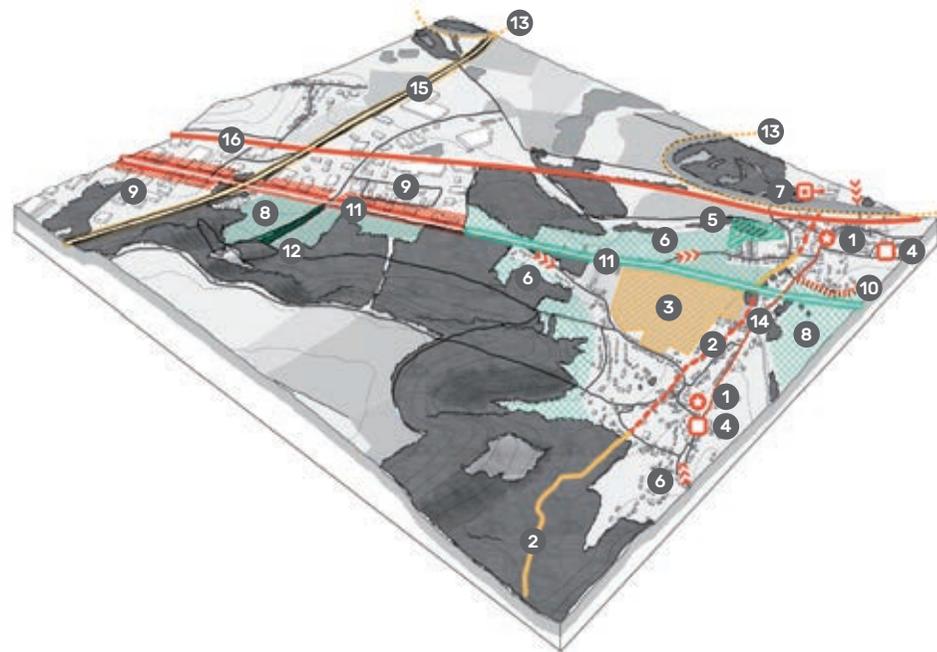
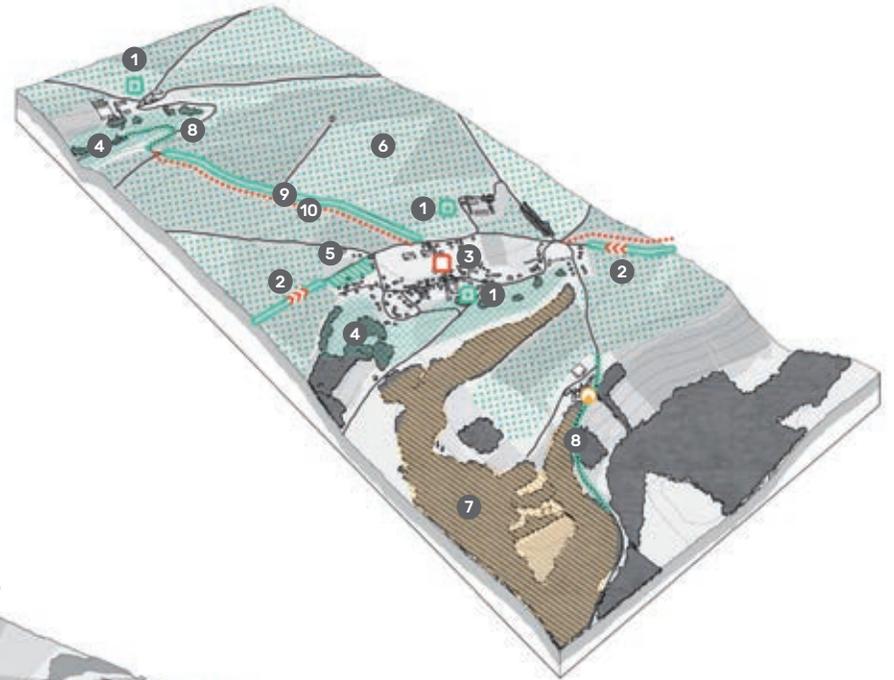
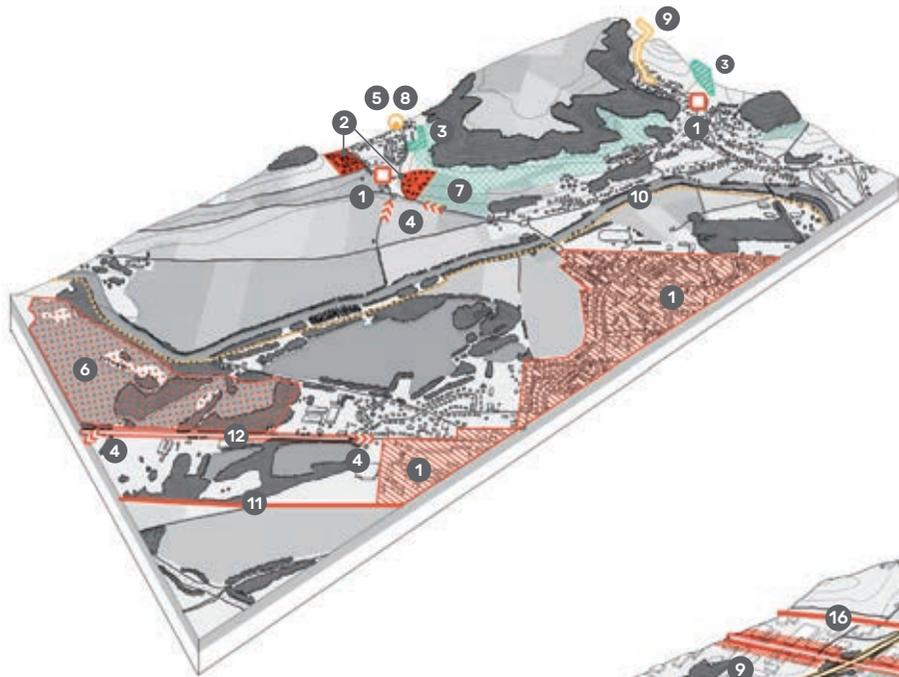
- [7] Terres agricoles et naturelles à maintenir sur les coteaux
- ■ [8] Les sites troglodytiques du chemin de la Montagne à Pasly

SE DÉPLACER

- [9] La route de Cuffie dont les vues sont menacées par la fermeture des milieux boisés
- ■ [10] La continuité des chemins de berge de l'Aisne et l'accès à l'eau
- ■ [11] La continuité de la ligne Rochy-Condé
- [12] La N2031 Avenue de Compiègne
lisibilité des grévières

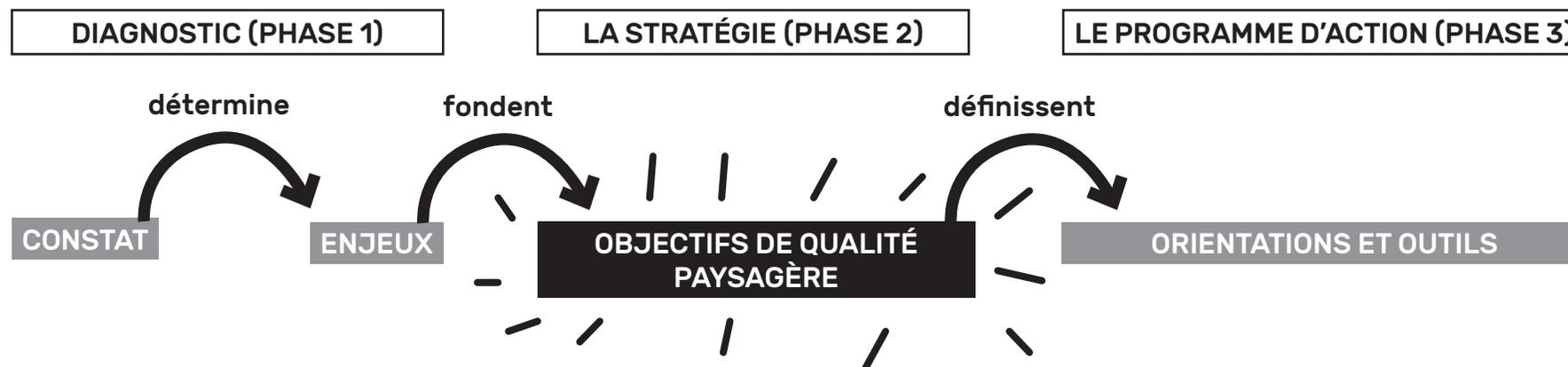
BILAN DU DIAGNOSTIC

L'ÉCRITURE D'UN DIALOGUE PARTAGÉ



LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

UN MOYEN D'AGIR SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE



LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

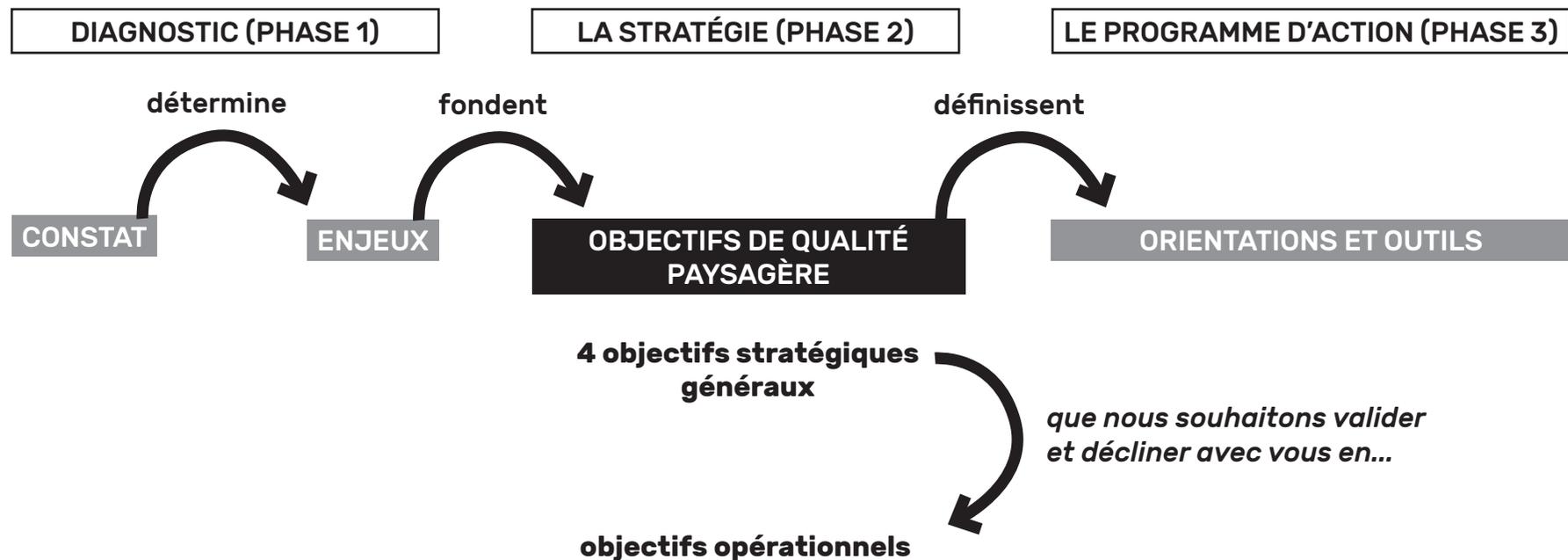
UN MOYEN D'AGIR SUR LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Un **objectif de qualité paysagère** est une formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.

CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

UN MOYEN D'AGIR SUR LES
ENJEUX DU TERRITOIRE





OBJECTIF 1
*Construire le
paysage dans un
équilibre urbain/rural
en affirmant l'identité
des territoires*



OBJECTIF 2
***Diversifier et faire
évoluer toutes les
productions dans une
logique durable***



OBJECTIF 3
***Permettre
l'accessibilité et
la lisibilité des
territoires par tous
les déplacements***



OBJECTIF 4
*Découvrir et faire
découvrir la diversité
et la richesse
des territoires*

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

UNE DIMENSION OPÉRATIONNELLE À AFFINER POUR CHACUNE DES GRANDES ENTITÉS DE PAYSAGE



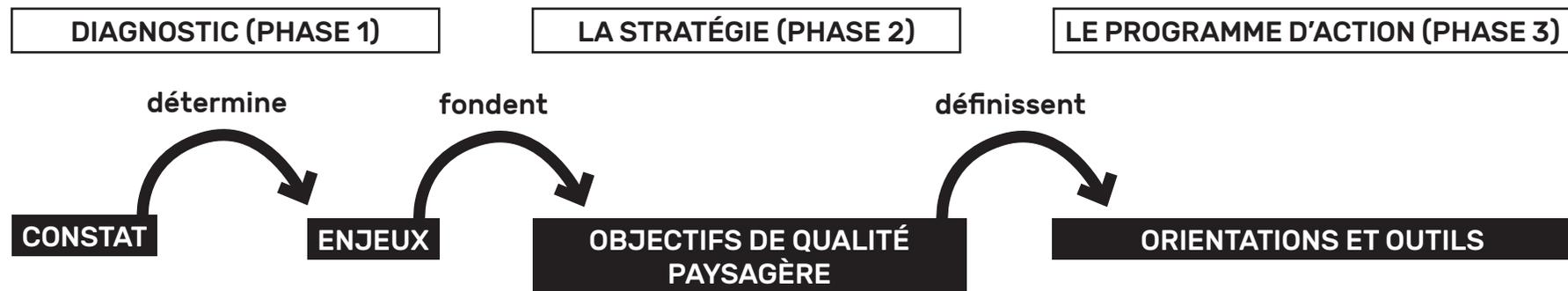
Atelier 1 
LES PLATEAUX

Atelier 2 
LES VALLONS ET COTEAUX

Atelier 3 
LA VALLÉE DE L' AISNE

LE PLAN DE PAYSAGE

ÉTAPES À VENIR



Acteurs ressources :

CCI de l'Aisne, Chambre d'Agriculture de l'Aisne, agriculteurs, Syndicat forestier, DDT 02, Dreal Hauts-de-France, CAUE de l'Aisne, Communauté d'agglomération...

Élus locaux dans un second temps



MERCY